



COTISATION 2025 – 2026 (en euros) (le montant comprend la cotisation de la Section, le droit d'adhésion ASM, l'assurance obligatoire et la licence FFG)			
COURS	Heures	Mantes la Jolie	Autres Communes
Parent / Enfant (18 mois- 3 ans)	40'	180	185
Baby Gym - Eveil Gym	45'	222	227
Loisirs	1 h	234	239
Multi Gym	1 h	204	209
Loisirs GAF (7-9 ans initiées) - GAF Pré Poussines - GAM Poussins	1 h 30	258	263
Ados - Loisirs GAF (9 ans et+ initiées) - Compétition GAF Fed B	2 h	273	278
Compétition GAF Fed B - GAF Fed A	4 h	354	359
Compétition GAF Fed A	6 h	423	428

Définition des abréviations : GAF (Gymnastique Artistique Féminine), GAM (Gymnastique Artistique Masculine).

Réduction de 10 % à partir de 3 enfants inscrits et de 15% à partir de 4.

L'Association Sportive Mantaise demande à ses sections d'appliquer un droit d'adhésion annuel de 5 € pour les habitants de Mantès-la-Jolie et de 10 € pour les habitants des autres communes. Les cotisations mentionnées ci-dessus tiennent compte de ce droit d'adhésion.

En plus des modes de paiements habituels (chèque, CB) vous pouvez également payer avec :

- **Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV**
- **Pass+ Hauts-de-Seine-Yvelines de 80€ destiné à tous les collégiens domiciliés ou scolarisés dans les Yvelines**
- **Pass Sport de 70€ destiné aux jeunes de 14 à 17 ans révolus (bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire)**
- **Aide Labaz de 100€ de la Région Ile-de-France destiné à tous les jeunes de 15 à 17 ans**

Dans ce cas fournir un **chèque de caution qui sera encaissé le 31/01/2026** si des Chèques Vacances, Coupons Sport, Pass+, Pass Sport ou aide Labaz sont manquants à la date limite fixée par le bureau.

- Vous pouvez également obtenir un remboursement des activités loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales